



PREMIERE NATIONALE : UN SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DES BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Aymar de Germay, Président du SDE 18, et Laurent Koessler, Directeur Territorial d'ERDF, ont décidé de s'associer pour promouvoir un déploiement cohérent des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques du département.

Une mutation des modes de déplacement

Le recours aux véhicules électriques va devenir naturel dans les prochaines années, du fait de l'augmentation du coût des énergies fossiles et du déploiement d'une gamme de véhicules à des prix plus accessibles. Cette évolution va engendrer une profonde mutation de nos modes de déplacement. Il convient donc d'anticiper ces changements par la mise en place d'une organisation adaptée.

Ainsi, pour préparer l'avenir, ERDF et le SDE 18 ont décidé de lancer une réflexion sur un schéma départemental d'implantation des bornes de recharge pour véhicules électriques.

Un schéma en trois temps

1. un état des lieux autour de quelques sujets (la technique, les déplacements dans le Cher, le réseau...),
2. une concertation entre les deux initiateurs du projet, ainsi que les Collectivités Locales (Conseil Régional, Conseil Général, Communautés d'Agglomération et de Communes et les communes.), les chambres consulaires, les grands employeurs du département, qu'ils soient publics ou privés, ou encore les grandes surfaces commerciales,
3. la mise en œuvre du projet en fonction des décisions prises lors des étapes précédentes.

Cette initiative est une première au niveau national. Aucun territoire n'a en effet encore mené une telle stratégie à un niveau aussi important.

Le schéma de développement des bornes de recharge pour véhicules électriques devrait être finalisé fin 2012 au moment où commenceront à être commercialisés des véhicules de nouvelle génération.

Département essentiellement rural, le Cher a beaucoup d'atouts à jouer si l'aménagement de son territoire est cohérent et prend en compte les nouvelles technologies.

ERDF et le SDE 18 s'engagent, ensemble, à favoriser le développement des modes de circulation plus doux, respectueux de l'environnement et, par conséquent, à réduire les contraintes budgétaires fortes qui pèsent à la fois sur les collectivités et sur les ménages.

Contact presse SDE 18

François-Régis de CASABAN - 02 48 50 85 37